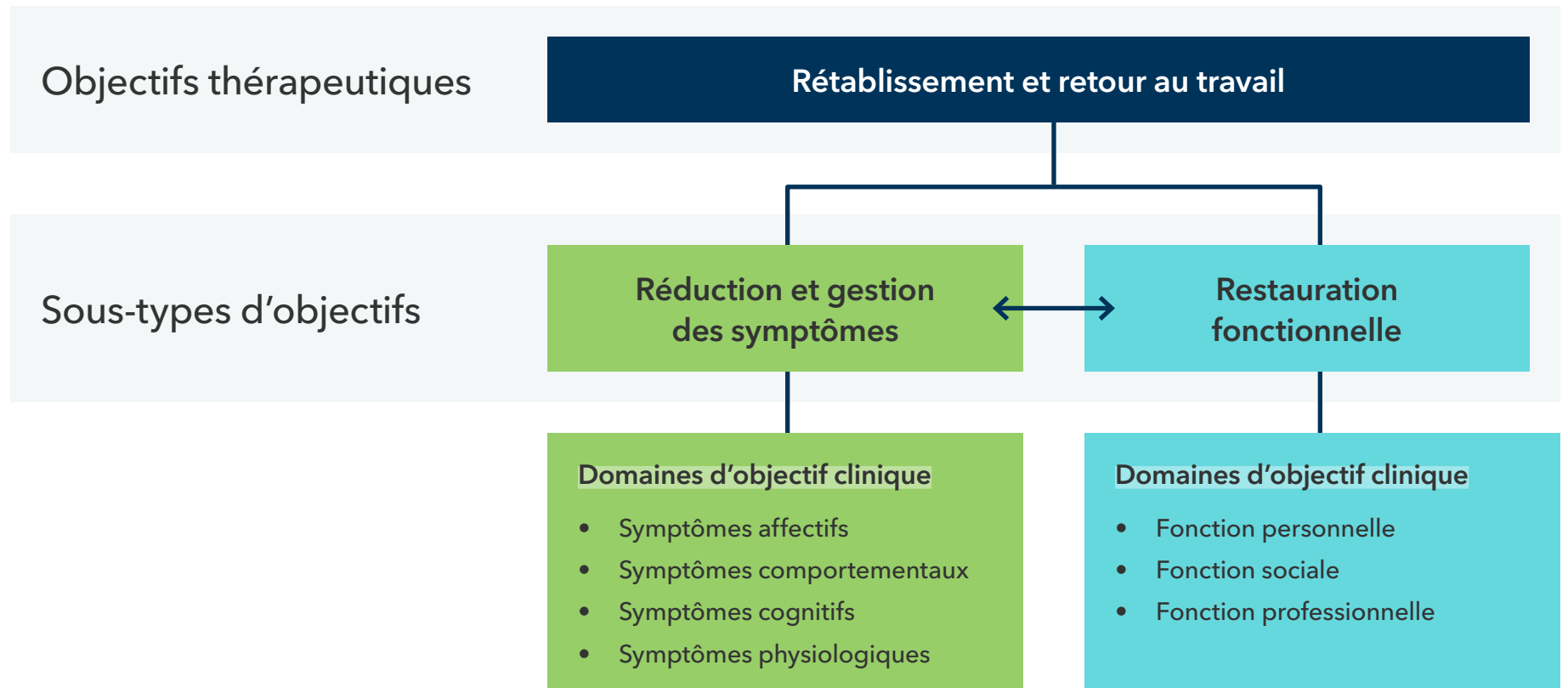


Niveaux des objectifs

Le **rétablissement** et le **retour au travail** sont les objectifs thérapeutiques de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB). Ces objectifs peuvent être divisés en sous-objectifs qui se rapportent à divers aspects de la vie de la patiente ou du patient.



Objectifs de réduction ou de gestion des symptômes : traiter les aspects cognitifs, les émotions, les réponses physiologiques et les comportements apparus ou exacerbés par un incident ou une exposition reliés au travail. Ces objectifs visent à réduire les symptômes persistants ou à faciliter leur autogestion.

Objectifs de restauration fonctionnelle : traiter les déficiences de la patiente ou du patient en ce qui concerne sa capacité à participer dans ses environnements social et(ou) professionnel. Ces objectifs comportent le développement de compétences, l'adaptation de la personne et l'adaptation du travail et(ou) du lieu de travail.